



Lettre d'information N°29 - 31 juillet 2025

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

Prochaine lettre d'information le jeudi 4 septembre 2025.

Toute l'équipe de la FCGAA vous souhaite une agréable pause estivale.



A la une

Indice national des fermages 2025 :

Un arrêté du 23 juillet 2025 constate pour 2025 l'indice national des fermages.

Dans le reste de l'actualité

Tuberculose bovine :

Un arrêté du 23 juillet 2025 proroge l'arrêté du 25 juillet 2022 instituant une participation financière de l'Etat pour le dépistage de la tuberculose bovine.

Qui sont les experts associés ? :

Un arrêté du 25 juillet 2025 consacre le dispositif "experts associés à l'enseignement agricole" issu de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture.

Intervention publique en faveur des fonds de mutualisation :

Deux arrêts du 30 juillet 2025 prévoient une prise en charge partielle des indemnisations versées par le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental aux agriculteurs ayant subi des pertes économiques.

Transmission d'exploitations au profit de jeunes agriculteurs :

L'administration fiscale actualise sa documentation à la suite des aménagements des dispositifs d'exonération des plus-values prévus à l'article 151 septies du CGI, à l'article 151 septies A du CGI et à l'article 238 quindecies du CGI, issus de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025.

Révision de l'accord entre l'UE et la Moldavie :

A l'heure où de nouveaux droits de douanes frappent les produits européens exportés vers les Etats-Unis, l'UE et la Moldavie sont parvenues à un accord visant à réexaminer et à mettre à jour les conditions commerciales de l'accord de libre-échange signé en 2014.